

2024 PORT DAY CONTEST RULES AND REGULATIONS

Participation in this contest ("Contest") constitutes full and unconditional agreement and acceptance of the following Contest rules and regulations. The Contest is conducted by Vancouver Fraser Port Authority ("VFPA"). Holland America Line is not responsible for the administration, execution, or conduct of the Promotion or the selection of the winner.

1. HOW TO PARTICIPATE

1.1 How to Participate: Visit 2024 Port Day ("Port Day") on September 21, 2024 between 6:00 a.m. PDT and 6:00 p.m. PDT, complete the survey by scanning a QR code available on-site, and submit an entry with your name, phone number and email address. QR codes are located throughout the Port Day event venue.

For this Contest receipt of an internet entry occurs when VFPA's server records the entry information. All entries must be complete and are subject to verification by VFPA, in its sole discretion.

Skill testing question. Entrants will be required, as a condition of winning the Prize (defined below in section 2.1), to correctly answer, without assistance of any kind, a mathematical skill-testing question to be administered prior to submitting your entry.

No purchase necessary. To participate in the Contest without attending the Port Day event, hand print your answer to this skill testing question $2x5+30-10=?$ along with your name, address, email address and phone number on a 3" by 5" piece of paper. Place the entry form into an envelope and mail it to: External Events and Guest Experience - Vancouver Fraser Port Authority, 100 The Pointe, 999 Canada Place, Vancouver, British Columbia V6C 3T4. Mailed entries must be received no later than September 25, 2024.

1.2 Contest Eligibility: The Contest is open to all 2024 Port Day guests who are legal residents of Canada, excluding Quebec, and who have reached the age of majority in their Province or Territory of residence at time of entry but excludes officers, directors, employees, agents, and representatives of VFPA, Holland America Line or a member of the household or immediate family member of VFPA or Holland America Line. For the purpose of the Contest, "immediate family" means husband, wife, spouse, mother, father, brother, sister, son or daughter, whether or not they reside in the same household.

VFPA reserves the right at any time to require proof of identity and eligibility to participate in the Contest. Failure to provide such proof may result in disqualification. All personal and other information requested by and supplied to VFPA for the purpose of the Contest must be truthful, complete, accurate and in no way misleading. VFPA reserves the right to disqualify any entry or entrant in its sole discretion, should any entry or entrant at any stage contain and/or supply untruthful, incomplete, inaccurate or misleading personal details and/or information.

Any attempt or suspected attempt to use robotic, automatic, programmed or otherwise illicit means to enter the Contest, or any other methods not authorized by these Contest rules and regulations, for example, but not limited to, creating multiple accounts, identities, or registrations, all in VFPA's sole discretion, shall be deemed as tampering and may disqualify you from entering, participating and/or winning the Prize. Entries that contain false or incomplete information are void. Entries that are late, lost, stolen, illegible, contain false information, are damaged, misdirected, mutilated, garbled or incomplete, altered or otherwise irregular or that do not conform with or satisfy any or all of the conditions of the Contest rules and regulations are void. No correspondence will be entered into except with the selected Prize winner. Proof of transmission (for example, screenshots or captures) does not constitute proof of entry or receipt of an entry.

1.3 Contest Period: The Contest begins on September 21, 2024 at 6:00 a.m. PDT and ends on September 21, 2024 at 6:00 p.m. PDT.

1.4 Contest Entry Restrictions: Entrants are limited to one (1) entry per person. Entries indicating the same name and/or email address will be considered, for the purposes of the Contest, to belong to the same entrant and therefore are subject to the above restriction. Multiple entries will be invalid for the purposes of the Contest.

2. PRIZE

2.1 Prize:

The Prize will consist of one (1) Holland America Line cruise voucher, valid for any 7-day itinerary in Alaska in 2025. The cruise voucher is valid for one (1) Holland America Line cruise for two (2) people sharing one (1) Verandah category stateroom (if booking on Zaandam, stateroom will be Oceanview category) (the "Prize". The Prize includes port and tax expenses associated with the cruise. Meals are included in all complimentary restaurants on board the ship. The Prize is for a space available cruise—if the desired cruise departure date is full, another date must be selected. The cruise voucher is strictly for cruise only. Airfare to and from departure and arrival ports is not included, however, the Prize winner may purchase airfare at an additional cost. The Prize does not include airfare, gratuities, ground transfers, hotel overnights pre- and post- cruise, and any personal shipboard expenses incurred during the cruise. These expenses may include (but are not limited to) charges for shore excursions, casino, spa and beauty salon services, alternative for-charge dining venues, purchases from the ship's retail shops, alcoholic beverages and soda, internet, phone calls and other items normally sold for-charge on board. The Prize is valued approximately between \$2870 CAD to \$4080 CAD, depending on the cruise redeemed.

2.2 Odds: The odds of being randomly selected to win the Prize depend on the total number of eligible entries received during the Contest Period.

2.3 Prize Draw: On or around September 27, 2024, VFPA will randomly select one (1) entrant who has successfully completed the Contest requirements as a Prize winner.

2.4 Notification of Selection: The Prize winner will be notified via email (using the contact information provided by the entrant at the time of entering the Contest) within seven (7) business days of the Prize draw date. Response from the winner via email or phone is required within seven (7) business days of notification. If the selected Prize winner does not respond by 5:00 p.m. PDT on the last day of the eligibility period, that selected entrant will be disqualified and another Prize winner will be selected. The Prize winner must comply with all Contest rules and regulations. The Prize winner will be required to sign and return a declaration of eligibility and publicity release and release of liability.

2.5 Award of Prize: Under no circumstances will VFPA or its respective parent, affiliates, subsidiaries, related companies, directors, officers, representatives, employees, agents, successors or assigns, including advertising and promotion agencies be required to award any prizes other than what is indicated in these Contest rules and regulations or award the Prize other than in accordance with these Contest rules and regulations. VFPA will be the sole and final reference source in validating the Prize winner.

3. GENERAL RULES

3.1 Publicity Release and Release of Liability: The Prize winner will agree to sign and return a publicity release and release of liability in a form prepared by VFPA which confirms, among other things, that the Prize winner: (i) releases VFPA, Holland America Line and their respective parent, affiliates, subsidiaries, related companies, directors, officers, representatives, employees, agents, successors and assigns from any and all liability arising out of or in any way connected to their participation in the Contest, participation in any Contest-related activity, and/or the use of personal information described herein, including but not limited to costs, injuries, losses or damages related to personal injuries, death, damage to, loss or destruction of property, rights of publicity or privacy, defamation, or portrayal in a false light, or from any and all claims of third parties arising there from; (ii) grants to VFPA and its respective parent, affiliates, subsidiaries, related companies, agents, successors and assigns the unrestricted right for any purpose to produce, reproduce, publish, broadcast, communicate by telecommunication, exhibit, distribute, the Prize winner's address and city/province of residence, statements, endorsements, biography, name, voice, photograph and likeness for advertising and/or publicity purposes, without compensation, in any and all media now known or hereafter devised; and (iii) expressly waives, to the fullest extent permitted by law,

any so-called "moral rights" which may now or may hereafter be recognized by legislative enactment or otherwise at law or in equity with respect to the submission. The executed publicity release and release of liability must be signed and returned within seven (7) business days of winner notification or the selected Prize winner will be disqualified.

3.2 Conditions of Participation: By participating in the Contest, each entrant and the Prize winner agrees: (a) to be bound by these Contest rules and regulations; (b) to be bound by the decisions of VFPA, which will be final and binding in all respects; (c) to sign and return publicity release and release of liability; (d) to the following terms and conditions regarding the Prize: (i) Prize cannot be exchanged for cash; (ii) the Prize winner will be required to pay airfare to and from departure and arrival ports; (iii) the Prize winner will be required to pay all taxes (except taxes explicitly stated as included herein), onboard charges, shore excursions or hotel services charges; and (iv) all bookings are subject to availability.

3.3 Limitation of Liability: VFPA is not responsible or liable for late, lost, incomplete, illegible, misdirected, stolen, delayed, damaged or destroyed entries, notifications, replies; for errors of any kind, including but not limited to human, electronic, mechanical and/or technical in nature; for any injury or damage to entrant; for incorrect or inaccurate information; for weather conditions, event cancellations, delay or rescheduling or other factors beyond VFPA's control, including, without limitation, technical issues affecting the ability to enter the Contest or submit the form.

3.4 Disqualification: VFPA reserves the right, in its sole and unfettered discretion, to disqualify any entrant who is found to be tampering with the entry process or with the operation or administration of the Contest, acting in an unsportsmanlike or disruptive manner, or with the intent to disrupt or undermine the legitimate operation of the Contest or in violation of the Contest rules and regulations. VFPA reserves the right to seek damages and other remedies from any such entrant to the fullest extent permitted by law, including but not limited to criminal prosecution.

3.5 Amendments and Cancellation: VFPA reserves the right to amend or modify these Contest rules, or cancel, terminate or suspend the Contest, at its sole and unfettered discretion, without prior notice for any reasons whatsoever, including in the event of a technical failure, computer virus or bug, unauthorized human intervention, fraud or any other occurrence or cause beyond its control that corrupts or adversely affects the administration, security, fairness or normal operation of the Contest.

3.6 Use of Personal Information: By participating in the Contest, all entrants consent to the collection, use and disclosure of their personal information by VFPA for the purpose of administering the Contest and awarding the Prize. Personal information collected in connection with the Contest may be shared with Holland America Line or its agents, and will otherwise be used in accordance with Holland America Line's privacy policy.

3.6 Intellectual Property: All intellectual property, including but not limited to trade-marks, trade names, designs, promotional materials, web pages, source code, drawings, illustrations, logos, slogans and representations are owned by VFPA and/or its respective parent, affiliates, subsidiaries or related companies. All rights are reserved. Unauthorized copying or use of any copyrighted material or intellectual property without the express written consent of its owner is strictly prohibited.

3.7 Governing Law: The Contest is subject, in all respects, including validity, interpretation and effect, to the laws of the Province of British Columbia and the laws of Canada, and in cases where federal and provincial laws conflict, the federal law shall prevail.

3.8 Contest Rules and Regulations: By entering into the Contest, all persons are deemed to have read and to have fully agreed to and accepted these Contest rules and regulations. For a copy of the Contest rules and regulations, please write to: External Events and Guest Experience - Vancouver Fraser Port Authority, 100 The Pointe, 999 Canada Place, Vancouver, British Columbia V6C 3T4.

La participation à ce concours (« Concours ») constitue un accord et une acceptation complets et inconditionnels des règles et règlements du concours suivants. Le concours est organisé par l'Administration portuaire Vancouver Fraser (« VFPA »). Holland America Line n'est pas responsable de l'administration, de l'exécution ou de la conduite de la promotion ou de la sélection du gagnant.

1. COMMENT PARTICIPER

1.1 Comment participer : Visitez la Journée du port 2024 (« Journée du port ») le 21 septembre 2024 entre 6 h 00 (heure du Pacifique) et 18 h 00 (heure du Pacifique), remplissez le sondage en scannant un code QR disponible sur place et soumettez une participation avec votre nom, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique. Les codes QR sont situés partout sur le lieu de l'événement Journée du port.

Pour ce concours, la réception d'une participation Internet se produit lorsque le serveur de la VFPA enregistre les informations de participation. Toutes les inscriptions doivent être complètes et sont sujettes à vérification par la VFPA, à sa seule discrétion.

Question d'aptitude. Les participants devront, comme condition pour gagner le prix (défini ci-dessous dans la section 2.1), répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, à une question d'aptitude mathématique qui sera posée avant de soumettre leur inscription.

Aucun achat n'est requis. Pour participer au concours sans assister à l'événement de la Journée du port, écrivez à la main votre réponse à cette question d'aptitude $2 \times 5 + 30 - 10 = ?$ ainsi que votre nom, votre adresse, votre adresse électronique et votre numéro de téléphone sur une feuille de papier de 3" x 5". Placez le formulaire d'inscription dans une enveloppe et envoyez-la à : External Events and Guest Experience - Vancouver Fraser Port Authority, 100 The Pointe, 999 Canada Place, Vancouver, Colombie-Britannique V6C 3T4. Les inscriptions par courrier doivent être reçues au plus tard le 25 septembre 2024.

1.2 Admissibilité au concours : Le concours est ouvert à tous les invités de la Journée portuaire 2024 qui sont des résidents légaux du Canada, à l'exclusion du Québec, et qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de l'inscription, mais exclut les dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants de VFPA, Holland America Line ou un membre du ménage ou un membre de la famille immédiate de VFPA ou Holland America Line. Aux fins du concours, « famille immédiate » désigne le mari, l'épouse, le conjoint, la mère, le père, le frère, la sœur, le fils ou la fille, qu'ils résident ou non dans le même foyer.

VFPA se réserve le droit à tout moment d'exiger une preuve d'identité et d'admissibilité pour participer au concours. Le fait de ne pas fournir une telle preuve peut entraîner une disqualification. Tous les renseignements personnels et autres renseignements demandés par VFPA et fournis à VFPA aux fins du concours doivent être véridiques, complets, exacts et en aucun cas trompeurs. VFPA se réserve le droit de disqualifier toute inscription ou tout participant à sa seule discrétion, si une inscription ou un participant à n'importe quel stade contient et/ou fournit des informations et/ou des données personnelles fausses, incomplètes, inexacts ou trompeuses.

Toute tentative ou tentative présumée d'utiliser des moyens robotiques, automatiques, programmés ou autrement illicites pour participer au concours, ou toute autre méthode non autorisée par le présent règlement du concours, par exemple, mais sans s'y limiter, la création de plusieurs comptes, identités ou inscriptions, le tout à la seule discrétion de VFPA, sera considérée comme une falsification et pourra vous disqualifier de l'inscription, de la participation et/ou de la victoire du prix. Les inscriptions contenant des informations fausses ou incomplètes sont nulles. Les inscriptions en retard, perdues, volées, illisibles, contenant de fausses informations, endommagées, mal acheminées, mutilées, brouillées ou incomplètes, altérées ou autrement irrégulières ou qui ne sont pas conformes ou ne satisfont pas à l'une ou à l'ensemble des conditions du règlement du concours sont nulles. Aucune correspondance ne sera échangée, sauf avec le gagnant du prix sélectionné. La preuve de transmission (par exemple, des captures d'écran ou des captures) ne constitue pas une preuve d'inscription ou de réception d'une inscription.

1.3 Période du concours : Le concours commence le 21 septembre 2024 à 6 h 00 HAP et se termine le 21 septembre 2024 à 18 h 00 HAP.

1.4 Restrictions de participation au concours : Les participants sont limités à une (1) participation

par personne. Les participations indiquant le même nom et/ou la même adresse électronique seront considérées, aux fins du concours, comme appartenant au même participant et sont donc soumises à la restriction ci-dessus. Les participations multiples seront invalides aux fins du concours.

2. PRIX

2.1 Prix :

Le prix consistera en un (1) bon de croisière Holland America Line, valable pour tout itinéraire de 7 jours en Alaska en 2025. Le bon de croisière est valable pour une (1) croisière Holland America Line pour deux (2) personnes partageant une (1) cabine de catégorie Véranda (si vous réservez sur Zaandam, la cabine sera de catégorie Vue sur l'océan) (le « prix ». Le prix comprend les frais de port et les taxes associés à la croisière. Les repas sont inclus dans tous les restaurants gratuits à bord du navire. Le prix est valable pour une croisière disponible : si la date de départ de la croisière souhaitée est complète, une autre date doit être sélectionnée. Le bon de croisière est strictement réservé à la croisière. Le billet d'avion vers et depuis les ports de départ et d'arrivée n'est pas inclus, cependant, le gagnant du prix peut acheter un billet d'avion moyennant des frais supplémentaires. Le prix n'inclut pas le billet d'avion, les pourboires, les transferts terrestres, les nuitées d'hôtel avant et après la croisière, et toutes les dépenses personnelles à bord engagées pendant la croisière. Ces dépenses peuvent inclure (mais sans s'y limiter) les frais d'excursions à terre, casino, spa et salon de beauté, restaurants payants alternatifs, achats dans les boutiques de détail du navire, boissons alcoolisées et sodas, Internet, appels téléphoniques et autres articles normalement vendus contre paiement à bord. La valeur du prix est d'environ 2 870 \$ CA à 4 080 \$ CA, selon la croisière échangée.

2.2 Chances : Les chances d'être sélectionné au hasard pour gagner le prix dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours.

2.3 Tirage au sort : Le 27 septembre 2024 ou aux alentours de cette date, VFPA sélectionnera au hasard un (1) participant ayant satisfait aux exigences du concours comme gagnant du prix.

2.4 Notification de sélection : Le gagnant du prix sera informé par courrier électronique (en utilisant les coordonnées fournies par le participant au moment de son inscription au concours) dans les sept (7) jours ouvrables suivant la date du tirage au sort. Une réponse du gagnant par courrier électronique ou par téléphone est requise dans les sept (7) jours ouvrables suivant la notification. Si le gagnant du prix sélectionné ne répond pas avant 17 h 00 (heure du Pacifique) le dernier jour de la période d'admissibilité, ce participant sélectionné sera disqualifié et un autre gagnant du prix sera sélectionné. Le gagnant du prix doit se conformer à tous les règlements du concours. Le gagnant du prix devra signer et retourner une déclaration d'admissibilité et une décharge de responsabilité et de publicité.

2.5 Attribution du prix : En aucun cas, VFPA ou sa société mère, ses sociétés affiliées, ses filiales, ses sociétés liées, ses administrateurs, ses dirigeants, ses représentants, ses employés, ses agents, ses successeurs ou ses ayants droit, y compris les agences de publicité et de promotion, ne seront tenus d'attribuer des prix autres que ceux indiqués dans le présent règlement du concours ou d'attribuer le prix autrement que conformément au présent règlement du concours. VFPA sera la seule et dernière source de référence pour valider le gagnant du prix.

3. RÈGLES GÉNÉRALES

3.1 Décharge de responsabilité et de publicité : Le gagnant du prix s'engage à signer et à renvoyer une décharge de responsabilité et de publicité sous une forme préparée par VFPA qui confirme, entre autres, que le gagnant du prix : (i) libère VFPA, Holland America Line et leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, sociétés apparentées, administrateurs, dirigeants, représentants, employés, agents, successeurs et ayants droit respectifs de toute responsabilité découlant de ou liée de quelque manière que ce soit à leur participation au concours, à leur participation à toute activité liée au concours et/ou à l'utilisation des informations personnelles décrites dans le présent document, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts, blessures, pertes ou dommages liés aux blessures corporelles, au décès, aux dommages, à la perte ou à la destruction de biens, aux droits de publicité ou de confidentialité, à la diffamation ou à la représentation sous un faux jour, ou de toute réclamation de tiers en découlant ; (ii) accorde à VFPA et à ses sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, sociétés apparentées, agents,

successeurs et ayants droit respectifs le droit illimité, à quelque fin que ce soit, de produire, reproduire, publier, diffuser, communiquer par télécommunication, exposer, distribuer l'adresse et la ville/province de résidence du gagnant du prix, ses déclarations, ses mentions, sa biographie, son nom, sa voix, sa photographie et son image à des fins publicitaires et/ou promotionnelles, sans compensation, dans tous les médias connus actuellement ou conçus ultérieurement ; et (iii) renonce expressément, dans toute la mesure permise par la loi, à tous les soi-disant « droits moraux » qui peuvent être reconnus actuellement ou ultérieurement par un texte législatif ou autrement en droit ou en équité concernant la soumission. La décharge de responsabilité et la décharge de publicité signées doivent être signées et retournées dans les sept (7) jours ouvrables suivant la notification du gagnant, sinon le gagnant du prix sélectionné sera disqualifié.\

3.2 Conditions de participation : En participant au concours, chaque participant et le gagnant du prix acceptent : (a) d'être liés par les présentes règles et règlements du concours ; (b) être lié par les décisions de VFPA, qui seront définitives et contraignantes à tous égards ; (c) signer et renvoyer une décharge de publicité et de responsabilité ; (d) respecter les conditions générales suivantes concernant le prix : (i) le prix ne peut être échangé contre de l'argent liquide ; (ii) le gagnant du prix devra payer le billet d'avion aller-retour pour les ports de départ et d'arrivée ; (iii) le gagnant du prix devra payer toutes les taxes (à l'exception des taxes explicitement mentionnées comme incluses dans les présentes), les frais de bord, les excursions à terre ou les frais de services hôteliers ; et (iv) toutes les réservations sont soumises à disponibilité.

3.3 Limitation de responsabilité : VFPA n'est pas responsable des inscriptions, notifications et réponses tardives, perdues, incomplètes, illisibles, mal acheminées, volées, retardées, endommagées ou détruites ; des erreurs de toute nature, y compris, mais sans s'y limiter, de nature humaine, électronique, mécanique et/ou technique ; de toute blessure ou dommage causé au participant ; des informations incorrectes ou inexactes ; en cas de conditions météorologiques, d'annulations d'événements, de retards ou de reprogrammations ou d'autres facteurs indépendants de la volonté de VFPA, y compris, sans limitation, les problèmes techniques affectant la capacité de participer au concours ou de soumettre le formulaire.

3.4 Disqualification : VFPA se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de disqualifier tout participant qui altère le processus d'inscription ou le fonctionnement ou l'administration du concours, qui agit de manière antisportive ou perturbatrice, ou avec l'intention de perturber ou de porter atteinte au fonctionnement légitime du concours ou qui enfreint les règles et règlements du concours. VFPA se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts et d'autres recours à tout participant dans toute la mesure permise par la loi, y compris, mais sans s'y limiter, des poursuites pénales.

3.5 Modifications et annulation : VFPA se réserve le droit de modifier le présent règlement du concours, ou d'annuler, de mettre fin ou de suspendre le concours, à sa seule et entière discrétion, sans préavis pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de défaillance technique, de virus ou de bogue informatique, d'intervention humaine non autorisée, de fraude ou de tout autre événement ou cause indépendant de sa volonté qui corrompt ou affecte négativement l'administration, la sécurité, l'équité ou le fonctionnement normal du concours.

3.6 Utilisation des informations personnelles : En participant au concours, tous les participants consentent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de leurs informations personnelles par VFPA dans le but d'administrer le concours et d'attribuer le prix. Les informations personnelles collectées dans le cadre du concours peuvent être partagées avec Holland America Line ou ses agents, et seront par ailleurs utilisées conformément à la politique de confidentialité de Holland America Line.

3.6 Propriété intellectuelle : Toute propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques de commerce, les noms commerciaux, les dessins, le matériel promotionnel, les pages Web, le code source, les dessins, les illustrations, les logos, les slogans et les représentations sont la propriété de VFPA et/ou de sa société mère, de ses sociétés affiliées, de ses filiales ou de ses sociétés apparentées. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par le droit d'auteur ou de propriété intellectuelle sans le consentement écrit exprès de son propriétaire est strictement interdite.

3.7 Loi applicable : Le concours est soumis, à tous égards, y compris la validité, l'interprétation et l'effet, aux lois de la province de la Colombie-Britannique et aux lois du Canada, et dans les cas où les lois fédérales et provinciales sont en conflit, la loi fédérale prévaudra.

3.8 Règles et règlements du concours : En participant au concours, toutes les personnes sont réputées avoir lu et avoir pleinement accepté les présentes règles et règlements du concours. Pour obtenir une copie du règlement du concours, veuillez écrire à : Événements externes et expérience client - Autorité portuaire Vancouver Fraser, 100 The Pointe, 999 Canada Place, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3T4.